

## Réunion du 24 janvier 2025

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

**Présents** : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme RODRIGUEZ, MM.FLEURIEL, GARNIER, Mme PEZOT, MM.DUPONT, POPRAWSKI, LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS, M. LE DÉAN, Mme DE GUISE.

**Absente** : Mme RICOUX.

Mme PEZOT a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Conseil en Energie Partagé entre la commune et le Territoire d'énergie Orne. Accepté à l'unanimité.

### Conseil en Énergie Partagé

Dans le cadre de ses actions, le Territoire d'énergie Orne (Te61) propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé. Le « conseiller énergie » assurera des missions d'expertise sur la thématique de l'efficacité énergétique. Le conseil municipal accepte la mise en place de ce conseil en énergie partagé pour la salle des fêtes et la médiathèque afin de choisir le mode de chauffage le plus opportun pour ces 2 bâtiments.

La cotisation annuelle est fixée à 600 € par bâtiment étudié.

### Compte-rendu des décisions prises par le maire

- Décision du Maire n°2024/032 portant sur le renouvellement d'une concession cimetièrè
- Décision du Maire n°2024/033 portant sur le renouvellement d'une concession cimetièrè

### Budget 2025

#### ➤ Autorisations des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut autoriser Madame Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

**A savoir :**

- compte 21318 : 25 000 €uros
- compte 2181 : 2 900 €uros
- compte 2188 : 13 000 €uros

#### ➤ Echanges sur les projets à inscrire au budget

- Enfouissement du réseau téléphonique route de Paris (côté calvaire)
  - Enfouissement fibre
- Enfouissement des réseaux rue du Plant de la Forge
  - Génie civil de télécom.
  - Eclairage public
- Création d'une zone nature, sport et loisirs (derrière le gymnase)
- Travaux sur monument aux morts (en attente de subvention)
- Réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales (rue du Sapin et rue de La Fourlière)
- Réfection du sol de la salle de tennis de table
- Remplacement de la chaudière bois
- Réhabilitation d'un appartement du Moulin
- Ravalement de la peinture extérieure de la salle des fêtes

- Installation d'une caméra de vidéoprotection
- Réfection clôture derrière la mairie
- Alarme incendie salle des fêtes
- Schéma directeur des eaux pluviales
- Aménagement allées cimetière
- Réfection descente école
- Mobilier urbain
- Aménagement maison des jeunes
- Tondeuse
- Panneau lumineux d'informations
- Toilettes publiques

Un choix devra être établi parmi cette liste d'investissements en fonction des priorités à donner et des dotations et/ou des aides attribuées.

### **Acquisition d'un terrain situé derrière le gymnase**

Suite à la constitution du dossier DETR concernant l'aménagement de l'aire de jeux fitness, il est apparu qu'un terrain de 25 m<sup>2</sup> situé derrière le gymnase n'appartenait pas à la commune. Afin de finaliser le projet de création d'une zone nature, sport et loisirs à cet endroit, il convient d'acquérir cette petite parcelle. Les propriétaires proposent de la vendre 700 € ttc. En délibéré, le Conseil Municipal accepte de l'acheter.

### **Convention pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique**

En décembre dernier, le Conseil Départemental de l'Orne a annoncé qu'il ne financera plus le plan de lutte contre le frelon asiatique à partir de 2025. Le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne (GDS) souhaite maintenir ce plan de lutte et recherche des financements auprès du fonds vert. Le GDS propose de signer une nouvelle convention avec la prise en charge actuelle (33 % de la dépense plafonné à 50 €) et avec une participation de 10 € par dossier remboursé. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention aux conditions évoquées ci-dessus.

### **Tour de table**

#### ➤ **Monsieur Lormeau**

- Il va demander à l'entreprise qui effectue les travaux d'enfouissement de reboucher les trous présents dans la descente de l'école
- Les employés sont en train de faire la peinture du local jeunes
- Le vestiaire de la salle de tennis de table va être réalisé par les agents techniques

#### ➤ **Madame Rodriguez**

- Un échange avec une chargée d'accompagnement InSite a été réalisée sur les besoins en volontariat rural

#### ➤ **Madame Pezot**

- Les trous dans la chaussée rue du Mesnil n'ont pas été rebouchés. Réponse : le service voirie de la CDC a déjà été sollicité. A relancer.

#### ➤ **Monsieur Dupont**

- Les feux tricolores de l'école sont en panne. Réponse : l'entreprise de dépannage a été contactée, elle attend les pièces.
- La place de stationnement près du feu en venant de L'Aigle doit être condamnée car elle gêne la visibilité.

#### ➤ **Madame Lucas**

- La porte d'entrée de l'église grince et il y a des fuites d'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.